



Possibilité d'annuler travaux émis par le locataire?

Par **wildu41**, le **24/01/2010** à **22:30**

Bonjour,

Je vais dans un premier temps vous exposer ma situation puis poser la question sur laquelle j'espère trouver aide.

Je suis locataire d'un appartement depuis 4ans et dans lequel est apparu au fil des années d'importantes moisissures autour des fenêtres de ma chambre.

Je me suis battu depuis environ 2ans (les moisissures devenaient significatives) pour que l'agence vienne constater les dégâts et intervenir.

L'agence nous fait tourner en rond depuis maintenant 2ans et malgré nos très nombreuses relances pas de résultats.

Aujourd'hui j'ai trouvé un autre logement et j'ai envoyé le préavis de 3 mois lundi

Lettre de l'agence qui suit environ 3 jours + tard me faisant par des formalités de la fin de bail et **la oh miracle une autre lettre le même jour pour un rendez vous avec une entreprise pour constater les dégâts voir établir un devis.**

Ma question est :

1) Ne souhaitant pas accumuler heures de visites obligatoires + cartons de déménagement+travaux jusqu'à la fin des 3 mois de préavis

2) étant donné que l'émetteur de la demande des travaux est le locataire (moi même).

3) la manière peu scrupuleuse dont l'agence a géré mon problème.

Suis-je en mesure d'annuler la demande de travaux?

Le cas échéant de faire la sourde oreille (tout comme eux ont fait) jusqu'à la fin de mes 3 mois? Sans risques de poursuite.

Merci